

Blois, le 13 avril 2022

19^E ÉDITION DE « JEUNES TALENTS » : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIENT LA CRÉATION ARTISTIQUE

Dans le cadre de sa politique de promotion artistique, le conseil départemental organise, en juin prochain, dans l'espace « Michel-Delpech » de l'hôtel du département, une exposition de jeunes artistes de Loir-et-Cher.

Accessible après concours, cette 19^e édition de « jeunes talents » vise à valoriser les jeunes artistes locaux au-travers d'une exposition ouverte au grand public.

L'appel à candidatures pour participer au concours est lancé jusqu'au 9 mai 2022.

Organisé par le conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2003, le concours est ouvert à tous les thèmes et à tous les modes d'expression artistique : peinture, sculpture, photographie, graphisme, vidéo ...

Le thème de l'exposition est libre et la sélection est faite sur dossier par un jury composé d'artistes et de professionnels de la photographie et des arts plastiques.

Les conditions et les pièces à fournir pour concourir ?

- être âgé de 18 à 35 ans ;
- être natifs du Loir-et-Cher, habiter ou étudier dans le département ;
- adresser un C.V., une présentation de la démarche artistique ainsi qu'une présentation des œuvres sous forme de vidéo, d'un book incluant des visuels des œuvres ou encore des photographies originales.

Pour en savoir plus :

- Règlements et modalités : www.culture41.fr
- Informations : florane.gru@departement41.fr



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

